

SEANCE DU 21 AVRIL 2008

L'an deux mil huit et le 21 avril à 20 h 45 mn, le Conseil Municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel des ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL, Maire.

Étaient présents : CASTEL, BEUVELOT, FABARON, LACOMBE, BAQUE, BORDONADA, CASTEX, CLAVERIE, DESCOINS, LASSERE POSKO, MARQUE, THIEFFIN.

Étaient excusés : DUPRAT, MARTUCHOU, PEYREIGNE

Madame BORDONADA a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité. Le Conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

Vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire présente les 4 budgets primitifs au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les 4 budgets à l'unanimité.

Tarifs eau potable 2008/2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau potable pour la période 2008/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de l'eau potable, à savoir :

- Le prix du m³ passe de 0.63 € à 0.65 €
- Le prix de la redevance fixe (location compteur) passe de 36.55 € à 37.64 €

De plus, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif pour une ouverture ou une fermeture de branchement d'eau à 80 €

Amortissement PLU

Suite à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme exécutoire depuis le 26/10/2006, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement des dépenses afférentes à ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir le Plan Local d'Urbanisme sur une période de 5 ans à compter de l'exercice 2008.

Commission sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de nommer un représentant qui siègera à la commission sécurité conformément aux arrêtés préfectoraux en application des décrets n° 95-260 et n° 97-645.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Alain CASTEL, Maire pour siéger au sein de cette commission.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire propose de revoir le calcul des indemnités du Maire et des Adjointes. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer le montant des indemnités aux taux suivants à compter du 1^{er} mai 2008 :

- Maire : 27.5 % de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par l'article L2123-23 du CGCT (taux maximal : 31 %)
- Adjointes : 8.25 % de l'indice brut 1015 : conformément au barème fixé par l'article L2123-24 du CGCT (taux maximal : 8.25 %).

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DUPLEICH Jean-Luc doit laisser les terrains fin juillet. La commune pourra ensuite faire effectuer le carottage.

Remplacement appareils d'éclairage public vétustes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le SDEHG a relevé sur la commune 58 appareils d'éclairage public vétustes et d'une efficacité réduite. Il propose une opération de rénovation qui s'élèverait à 47 971 € la part communale s'élevant à 13 892 €. Les budgets étant déjà établis pour 2008, le Conseil Municipal décide de revoir ce projet pour 2009.

Questions diverses

-Mr Jacques Lacombe demande s'il serait possible de vendre les vieux surpresseurs chez COMA.

-Mr Alain Marque demande le remplacement des 3 luminaires du hangar du Brocas.

La séance est levée à 1 heure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.